



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 29 novembre 2010
D - 20100637

Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 17h10 à 18h15)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

***Procès-verbal du 9 juin 2010. Infraction pour encombrement
d'un trottoir par un bac à ordures ménagères. Recours.
Autorisation de défendre.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

M. Stéphane PUSATERI a déposé un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux aux fins d'obtenir l'annulation d'un procès-verbal dressé à son encontre le 9 juin dernier constatant l'encombrement du trottoir au droit de l'immeuble 12, rue des Piliers de Tutelle où son nom est indiqué, par un bac à ordures ménagères portant cette adresse, et cela en infraction aux prescriptions de l'arrêté municipal n° 20060331 du 27 mars 2006. Celui-ci stipule que les bacs individuels doivent être uniquement sortis le jour de la collecte et rentrés le plus rapidement possible le même jour après le passage de la benne.

Dans ce cadre, le requérant sollicite du tribunal la condamnation de la Ville à lui verser 5 000 € en réparation de son préjudice moral et de l'atteinte portée à son honneur et la publication de la décision à intervenir dans le quotidien Sud-Ouest. Selon lui, l'arrêté du 27 mars 2006 ne permettrait pas de verbaliser les titulaires des bacs au motif qu'il ne précise ni les jours, ni les heures de passage des bennes, ni les heures de sortie et de rentrée des bacs.

Ce recours apparaît mal fondé à votre administration.

En effet, outre que ce recours est porté devant une juridiction dont la compétence est contestable, l'argument du requérant relatif à l'absence de base légale de la décision contestée n'est nullement établie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser M. le Maire à défendre devant le Tribunal administratif et devant toutes juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir aussi bien qu'à défendre jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire**